

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Coupsures du supplément de revenu garanti: Action urgente réclamée par l'ACEF et l'AQDR

Sherbrooke, 17 août 2021- L'Association québécoise de défense des personnes retraités et préretraités de Sherbrooke (AQDR Sherbrooke) et l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF Estrie) réclament des actions urgentes du gouvernement fédéral concernant la coupure du supplément de revenu garanti (SRG) subie par de nombreuses personnes âgées.

Les 2 organismes ont en effet reçu plusieurs appels de personnes âgées de la région qui ont vu leur SRG coupé parce qu'elles ont reçu de la PCU l'an dernier. Voici leurs constats :

Plusieurs personnes âgées recevant le SRG et qui travaillent à temps partiel ont fait une demande de PCU après avoir perdu leur emploi durant la pandémie. Elles voient maintenant leur montant de SRG fortement diminué et, dans certains cas, complètement coupé. Pour plusieurs, le montant mensuel reçu est moindre que celui de l'aide sociale, sans compter que la perte du SRG les oblige à payer maintenant leurs médicaments. Cette situation entraîne un appauvrissement accru et met en péril la capacité à payer leur loyer et subvenir à leurs besoins de base. « Les personnes qui nous téléphonent vivent une grande détresse » indique Marie-Ève Fabi, intervenante à l'AQDR.

Le seul recours disponible actuellement est un formulaire demandant un recalcul sur la base du revenu de l'année en cours. Présentement, ce recours est autorisé pour ceux qui ont eu la PCU via Service Canada mais pas pour les gens l'ayant reçu via l'Agence du revenu du Canada. « Cela crée une iniquité inacceptable » s'indigne Sylvie Bonin, coordonnatrice de l'ACEF. « De plus les délais de traitement sont beaucoup trop longs : 120 à 200 jours en temps habituel et nous craignons que ce sera davantage s'il y a un afflux de demandes Une intervenante s'est fait dire 300 jours cette semaine!» ajoute-t-elle.

Par ailleurs, certaines personnes croyant par erreur être admissible à la PCU ont fait la demande. Elles devront rembourser, mais leur SRG a tout de même été coupé. Elles sont doublement pénalisées car elles ont à la fois un revenu fortement amputé et une dette importante à rembourser.

Il y a urgence d'agir et de mettre en place les mesures suivantes:

L'ACEF et l'AQDR réclament 4 mesures urgente au gouvernement fédéral et demandent à rencontrer les députés au pouvoir pour en discuter :

1- Que le SRG soit recalculé sur la base du revenu réel de l'année en cours, peu importe la provenance de la PCU (Services Canada ou ARC). Une autre option envisageable serait que le gouvernement considère les prestations de la PCU comme travail aux fins du calcul des montants du SRG afin de minimiser l'impact de cette prestation d'urgence ponctuelle.

2- Pour les personnes qui n'étaient pas admissibles et qui devront rembourser la PCU : que la PCU ne soit pas prise en compte dans les revenus de l'année précédente qui servent de base pour calculer le SRG (en autant qu'un processus de remboursement est en cours), qu'elle soit considérée comme une dette et non comme un revenu puisque le montant doit être remboursé.

3- Que le gouvernement canadien fasse preuve de grande souplesse dans la négociation des ententes pour les remboursements de PCU et qu'il tienne compte de la situation financière des personnes.

4- Considérant l'urgence et la gravité des conséquences, que le délai de résolution des dossiers touchant le SRG en lien avec la PCU soit rapide et que les décisions soient effectives à court terme.

Rappelons que les personnes âgées ont été celles qui ont été le plus durement touchées par la pandémie. Alors que le pays sort peu à peu de cette crise, il est essentiel d'assurer une sécurité aux aîné.e.s les plus vulnérables.

-30-

Pour information

Sylvie Bonin, ACEF Estrie, 819-574-5198

sylviebonin@acefestrie.ca

Isabelle Guérard et Marie-Ève Fabi, AQDR Sherbrooke, 819-829-2981

info@aqdrsherbrooke.org